



AVIS DE CONVOCATION A L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE LE 07 JUIN 2011

Les actionnaires de la société SNEP, société anonyme au capital de 240.000.000,00 dirhams sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 07 Juin 2011 à 10 heures, au siège social de la SNEP, sis à Casablanca, 233 Boulevard Mohamed V, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2010 ;
2. Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
3. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées ;
4. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
5. Affectation des résultats et du report à nouveau ;
6. Quitus au Conseil d'Administration ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration ;
9. Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes ;
10. Pouvoirs pour dépôt et publicité ;
11. Questions diverses.

L'Assemblée générale se compose des actionnaires possédant au moins dix actions.

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer au Siège Social de la SNEP ou faire adresser par un intermédiaire habilité, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant l'inscription en compte de leurs titres.

Les titulaires d'actions nominatives, préalablement inscrits en compte au moins cinq jours avant la réunion, seront admis à cette assemblée sur simple justification de leur identité.

Conformément à l'article 121 de la loi 17/95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis de convocation pour demander, par lettre recommandée avec accusé de réception, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée.

Le Conseil d'Administration

PROJETS DE RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2010 tels qu'ils sont présentés faisant ressortir un résultat bénéficiaire net de 64.346.421,94 dirhams.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième Résolution

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et définitif de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2010.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la Loi 17-95, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale approuve l'affectation suivante des résultats :

Bénéfice Net de l'exercice 2010	64.346.421,94
(+) Report à nouveau antérieur	93.369.485,30
Résultat distribuable	157.715.907,24
(-) Montant du dividende *	31.200.000,00
Report à nouveau au 31/12/2010*	126.515.907,24

* ce montant devrait être ajusté pour tenir compte du nombre d'actions SNEP détenue par la société à la date de paiement du dividende relatif à l'exercice 2010.

Elle décide en conséquence de distribuer un dividende global de 31.200.000,00 dirhams, soit un dividende unitaire de 13 DH par action et d'affecter au compte report à nouveau le solde non distribué soit, 126.515.907,24 dirhams.

Ce dividende sera mis en paiement selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur, à compter du 29 juin 2011.

Cinquième Résolution

L'Assemblée générale décide de fixer les jetons de présence au titre de l'exercice comptable 2010 pour un montant net global de 250.000,00 DH aux membres du Conseil d'Administration.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les mandats des Administrateurs :

- Monsieur Miloud CHAABI ;
- HOLDING YNNA S.A, représentée par M. Ahmed EL GUERMAI ;
- Monsieur Mohamed CHAABI
- Monsieur Omar CHAABI ;
- Monsieur Mohamed IRAQI ;
- Et Monsieur Mohammed REGBA

Septième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat du Commissaire aux comptes :
Cabinet DELOITTE,
288, Bd Zerktouni – Casablanca
pour une période statutaire de trois années, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.